



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU MERCREDI 19 MARS
2025**

VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

Hôtel de Ville - 40800 AIRE SUR L'ADOUR - Landes -

Tél. : 05.58.71.47.00 - Fax : 05.58.71.84.49

Courriel : mairie@aire-sur-adour.fr - Internet : <http://www.aire-sur-adour.fr>

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 janvier 2025
Délibération n° 2025-008

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE MERCREDI DIX NEUF MARS A DIX NEUF HEURES,
 Le Conseil Municipal de la Commune d'Aire sur l'Adour, légalement convoqué en date du jeudi 13 mars 2025, s'est assemblé, en l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Xavier LAGRAVE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Xavier LAGRAVE, Marie ASSIBAT, Claude POMIES, Corinne LAFFITTAU, Vincent BARRAILH LAFARGUE, Philippe PELLARINI, Thierry BOURREC, Bernard MALHERBE, Philippe BOP, EVELYNE PISSOAT, André EVRARD, Danièle CASTAING, Jean-Pierre CAUDY, Jérémie MARTI, Paulette SAINT-GERMAIN, Jean-Pierre TRABESSE, Alexandre MARTIN.

PROCURATIONS : Mme Isabelle MÉCHIN à Mme CORINNE LAFFITTAU, Mme Chrystelle BARON à M. Vincent BARRAILH LAFARGUE, Mme Danielle BARRAUD à M. Philippe PELLARINI, M. Didier MARTIN à M. CLAUDE POMIES, M. CEDRIC BOUET à Mme MARIE ASSIBAT, Mme Florence GACHIE à Mme SAINT GERMAIN, M. Yves Jean CAZABAN à M. Jean-Pierre TRABESSE, Mme Isabelle MAUMUS à M. JEREMY MARTI.

EXCUSEES : Mme Nathalie DARRIEUMERLOU, Mme Sonia DUBOSC, Mme Sandrine SATABIN, Mme JOËLLE RICHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Claude POMIES.

Conseillers Municipaux en exercice : 29

Conseillers Municipaux présents : 17

Conseillers Municipaux ayant donné procuration : 8

Conseillers Municipaux excusés : 4

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 janvier 2025,

Vu le rapport présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 janvier 2025 tel qu'il figure annexé à la présente délibération.



A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

A Aire sur l'Adour, le 20 mars 2025

Le Maire,


Xavier LAGRAVE



Le Maire certifie que :

- l'acte a été télétransmis électroniquement le :
- l'acte est devenu exécutoire le :
- l'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040-214000010-